



Bulletin du régime de retraite Prévoir 18, décembre 2011

À venir : Décisions importantes concernant le régime de retraite

Comme nous l'avons mentionné auparavant dans *Prévoir*, le Conseil de retraite et ses comités se sont réunis fréquemment tout au long de l'année 2011 afin de voir comment assurer la durabilité à long terme du régime. Au cours des dernières années, la situation économique mondiale a radicalement changé. Il semble qu'il ne s'agit pas là d'une anomalie à court terme, mais d'un changement fondamental qui exige une réponse fondamentale. Il faut donc mettre à jour le modèle du régime pour l'adapter à ces réalités économiques.

On peut ajuster trois composantes du régime afin de protéger sa durabilité à long terme : le taux d'accumulation, le taux de cotisation et les hausses de pensions. Le Conseil de retraite et ses comités ont étudié ces composantes sous divers angles. Il est devenu clair que le modèle actuel, où on accumule (ou acquiert) une pension à un taux de 1,7 pour cent des gains admissibles, avec un taux de cotisation de 4 pour cent pour les membres et de 7 pour cent pour les charges pastorales et les autres employeurs participants, n'est pas viable. Le taux de cotisation combiné de 11 pour cent plus les revenus de placements du fonds ne couvrent pas le taux actuel d'accumulation des pensions et des hausses de pensions.

Les études qui ont été commandées pour ce projet montrent que pour maintenir le taux d'accumulation actuel et fournir des hausses de pensions égales à la croissance du coût de la vie, il faudrait augmenter les cotisations à bien plus de 20 pour cent. Même l'idée de maintenir le taux d'accumulation actuel à l'aide d'une augmentation des cotisations qui soit abordable et fournisse une certaine protection contre l'inflation n'est pas viable. En fait, nous n'avons pas les moyens de fournir une protection complète contre l'inflation selon la plupart des scénarios envisagés. Le Conseil de retraite détermine actuellement la meilleure façon de combiner taux d'accumulation, taux de cotisation et niveau de hausse des pensions pour que le résultat soit abordable tout en procurant quand même un niveau suffisant de revenu de retraite.

Des décisions seront prises au cours des prochains mois et annoncées dans les numéros 2012 de *Prévoir*.

Ressources en matière d'informations sur les pensions

Nous serions heureux de recevoir toute question concernant les politiques et les processus relatifs à la gouvernance du régime de retraite de l'Église Unie. On peut se procurer une bonne partie de ces informations en ligne à l'adresse www.united-church.ca/fr/ministaff/pension, ou se servir des coordonnées.

Vos avantages sociaux en ligne : boîte aux lettres sécurisée

La plupart des membres des régimes de retraite et d'avantages sociaux devraient trouver Vos avantages sociaux en ligne, le site Web du Centre d'avantages sociaux, facile à utiliser. Pour assurer la sécurité des renseignements personnels, le nouveau site ne possède pas d'option de communication par courriel. La confidentialité et la sécurité des données peuvent être compromises si un membre inclut par inadvertance des renseignements comme son NAS ou sa date

de naissance dans un message de courriel, ou si des courriels sont transférés à une autre personne ou un autre groupe alors que des informations sensibles se cachent dans cet échange de courriels.

Les membres et les retraités qui sont couverts quant aux soins médicaux et dentaires peuvent communiquer électroniquement avec le Centre d'avantages sociaux par le moyen d'une boîte aux lettres sécurisée dans le site Web Vos avantages sociaux en ligne, à l'adresse <http://ybrcanada.hewitt.com/ucc>. Les membres qui ont créé un NIP peuvent ouvrir une session et suivre ces étapes :

- Choisir « Vos renseignements personnels » (dans la barre de menus bleue, en haut)
- Choisir « Votre boîte de courriel sécurisée » (dans la barre de menus bleue, en haut)
- Choisir le lien « Questions à l'intention du Centre d'avantages sociaux ».

Vous ne pouvez pas envoyer de pièces jointes par le moyen de cet outil de communication, mais c'est là un autre aspect de la politique du Centre d'avantages sociaux visant à assurer la sécurité des communications. Le centre d'appels indiquera aux membres où trouver des formulaires ou des documents à envoyer par télécopieur ou par la poste, le cas échéant.

Mettez votre adresse à jour

Membres actifs : Contactez votre trésorier-ère ou l'administrateur-trice de la paye, qui...

- remplira le formulaire Feuille de changement/Nouvel employé et l'enverra par télécopieur au fournisseur de service pour la gestion de la paye (ADP), ou
- contactera directement le Centre d'avantages sociaux pour mettre l'adresse à jour (si vous n'avez pas recours au service de paye).

Membres retraités : Contactez directement le Centre d'avantages sociaux au 1 866 859-5025.

Avis par courriel

Pour recevoir des avis par courriel concernant Prévoir (trois courriels par année, plus un pour le rapport annuel), assurez-vous que votre adresse de courriel actuelle est incluse dans votre profil, détenu par le Centre d'avantages sociaux.

Appelez le Centre d'avantages sociaux au 1 866 859-5025 ou rendez-vous sur le site <http://ybrcanada.hewitt.com/ucc> et mettez directement à jour le champ requis. (Pour les courriels, c'est différent! Voir « Mettre votre son adresse à jour » ci-dessus.)

Coordonnées

Nous serions heureux de recevoir vos questions relatives aux politiques et à la gouvernance au 1 800 268-3781, poste 3161. Vous pouvez envoyer votre question par courriel à l'adresse PensionBoard@united-church.ca.

Pour les détails concernant votre pension, appelez le Centre d'avantages sociaux au 1 866 859-5025.

Les personnes retraitées devraient adresser leurs questions relatives au versement des prestations à RBC Dexia au 1 800 668-1320.